

Conditions d'admission

Le-la participant-e confirme avoir pris connaissance des éventuels prérequis, des formations préalables et / ou de l'expérience professionnelle demandées. Dans le cas où un examen conclut la formation, le règlement de celui-ci prévaut, et le-la participant-e confirme en avoir pris connaissance.

Les documents remis par l'ES ASUR au format papier ou électronique dans le cadre des formations et les informations transmises sous forme électronique sont soumis au droit d'auteur-e et destinés à l'usage personnel des participant-e-s aux formations. Sans l'autorisation expresse de l'ES ASUR, le-la participant-e n'est pas autorisé-e à utiliser lesdits documents et informations sous quelque forme que ce soit, à d'autres fins que celles de la formation. Il est expressément interdit aux participant-e-s de mettre les documents distribués en cours à la disposition de tiers. Le-la participant-e reconnaît le copyright des supports de cours et de l'ensemble des documents. Toute reproduction de supports de cours, totale ou partielle, est interdite sans autorisation préalable de l'ES ASUR.

Inscription

Les inscriptions se font par le biais du site Internet (www.asur-formation.ch). Les inscriptions orales ne sont pas prises en considération. Les délais d'inscription, spécifiques à chaque formation, sont annoncés sur le site Internet d'ASUR Formation. Les demandes hors délai seront prises en compte dans la mesure des places disponibles.

La finance du cours comprend le matériel, les supports de cours, l'administration des cours, la mise à disposition des formateur-ric-e-s, l'accès et l'utilisation du matériel pédagogique du site Internet et la participation aux sessions de formation. Les finances d'inscription doivent être payées à réception de la facture.

L'ES ASUR se réserve le droit de reporter ou d'annuler un cours qui ne réunirait pas assez de participant-e-s. Les personnes inscrites sont informées par e-mail au plus tard une semaine avant le cours.

Une confirmation / facture est envoyée au-la participant-e avant la formation. Dans le cadre d'une inscription tardive, la facture est à régler au plus tard 15 jours avant le début de la formation.

Désistement

Les demandes de report, de remplacement ou d'annulation doivent parvenir par écrit en indiquant les raisons. En cas de retrait de l'inscription plus d'un mois avant le début du cours, une taxe de CHF 350.- (cours d'une journée ou moins) ou de CHF 500.- (cours de deux jours) est perçue pour les frais de traitement. Si l'annulation a lieu moins de quatre semaines avant le début du cours, ou si le-la participant-e arrête sa formation une fois celle-ci débutée, l'ensemble des frais de cours reste dû. Pour des cas de forces majeures, un changement de cursus (report de session) reste possible moyennant une participation aux frais de CHF 350.- (cours d'une journée ou moins) ou de CHF 500.- (cours de deux jours). Sur présentation d'un certificat médical, daté et reçu dans un délai maximum de sept jours (jours ouvrables) après le cours, l'annulation sera effectuée sans frais. En cas d'absence lors de la formation, la totalité du montant de la formation reste due.

Horaires et lieux de cours

Les horaires ainsi que les lieux peuvent varier d'une formation à l'autre. Ils sont communiqués dans la confirmation d'inscription envoyée aux participant-e-s. Les différents lieux de cours peuvent varier en cours de formation, en fonction des besoins et du nombre d'inscrits présents. L'ES ASUR n'assume aucune responsabilité pour les vols ou objets perdus par les participant-e-s dans les locaux des cours. Les participant-e-s sont responsables des dommages éventuels causés aux matériels et équipements confiés. L'ES ASUR ne couvre pas les participant-e-s en matière d'accidents.

Le programme des cours, les lieux, le prix des écolages et les conditions générales peuvent être modifiés en tout temps.

Participation aux cours

L'ES ASUR garantit une dynamique de cours interactive et respectueuse et demande la réciprocité de la part des participant-e-s. Le cas échéant, les formateur-ric-e-s peuvent prendre des mesures à l'encontre des perturbateur-ric-e-s afin de ne pas prêter les autres participant-e-s. Tout-e participant-e mettant en danger sa personne ou les autres, tenant des propos ou ayant un comportement inadapté, pourra être renvoyé-e après avertissement, sans prétention de remboursement.

Reconnaissance

Chaque formation donne droit à une attestation envoyée à l'issue du cours suivi. Les attestations sont remises pour autant que le-la participant-e ait assisté à la totalité de la journée, qu'il-elle ait participé de manière active et qu'il-elle ait discuté de manière constructive.